

Clauses spéciales

En participant à ce concours :

- Vous comprenez que WKND 91,9 ne peut être tenu responsable du transport de votre prix;
- Vous reconnaissez qu'il est possible que le transport de votre prix prenne quelques voyages de pick-up;
- Vous comprenez que WKND 91,9 ne peut être tenu responsable de bris, vol ou fonte de votre prix;
- Vous comprenez qu'il s'agit d'une grosse joke de Dalair et que personne ne peut réellement « posséder » un banc de neige.

Comment réclamer votre prix?

Bonne chance, sérieusement ! C'est vraiment un gros banc de neige... WKND 91,9 n'est en aucun cas responsable du transport de ce prix.

Aucun prix ne sera envoyé par la poste, quoi que ce serait drôle !

Sur place, il est possible que vous deviez présenter une pièce d'identité valide (carte d'assurance maladie ou permis de conduire) et signer un formulaire d'exonération pour la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Mais y'a aussi de bonnes chances qu'on ne vous attende pas à côté du banc de neige pour vous demander tout ça (exceptionnellement) !

Réclamation de prix

Idéalement avant le mois de juin. Sinon, on ne donne pas cher de votre prix.

**Stationnement adjacent à la station
Leclerc Communication
815, boul Lebourgneuf, suite 505
Québec (Québec) G2J 0C1
418-529-1021**

Règlements généraux

Tous nos concours s'adressent aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de 18 ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de WKND 91,9, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions) à la station de radio WKND ou à Leclerc Communication (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants des commanditaires (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.